Concours “Captains of Cycling – Initiation piste Lotto 6 jours de Gand 2021”

Article 1 – Concours et base légale
Le présent règlement fixe les modalités du concours “Captains of Cycling – Initiation piste Lotto 6 jours de Gand 2021” organisé par Captains of Cycling, société coopérative à responsabilité limitée, dont le siège social est établi Rue Belliard 25-33 à 1040 Bruxelles.

Article 2 – Mode de participation
La participation au concours est uniquement possible via les canaux de Captains of Cycling à partir du 28/10/2021. Aucune participation introduite par courrier ou par tout autre procédé de transmission ne sera prise en considération.

Article 3 – Durée du concours
Le concours se déroule dès la publication du post concours le 29/10/2021 à 20h00 et se termine le 07/11/2021 à 23h59. Les participations tardives ne seront pas prises en considération.

Article 4 – Conditions de participation
§1. Le présent concours est gratuit et est ouvert à toutes les personnes physiques.
§2. Il ne sera accepté qu'une participation par personne.
§3. Tout doute ou anomalie concernant l’identité du gagnant pourra entraîner son exclusion de la participation et/ou le retrait du prix, sans qu’aucune compensation ne puisse être exigée en la matière par le participant en question.
§4. Le participant peut uniquement bénéficier d’un prix s’il est enrégistré comme actionnaire de Captains of Cycling, avec une adhésion active, avant la clôture du concours.

Article 5 – Déroulement du concours
§1. Pour gagner, les participants doivent répondre au question suivante

Question: Pourquoi devrions-nous vous inviter à cette initiation à la piste ?

§2. Un jury sélectionnera souverainement les 20 gagnants qui auront le mieux répondu à la question voir article §1.

§3. A l’exception des indications reprises sur la site web de Captains of Cycling et de l’information aux gagnants, aucune autre communication ne sera échangée concernant le concours, que ce soit par courrier, par téléphone, par e-mail ou via les médias sociaux, et ce, sans que l’absence de communication de Captains of Cycling puisse être considérée comme une acceptation du point de vue émis par le participant.

Article 6 – Exclusions
En cas d’abus, de fraude avérée, de suspicion de fraude ou de tricherie, Captains of Cycling se réserve formellement le droit d’exclure le ou les participants concerné(s) de toute participation au présent concours et/ou à d’autres concours de Captains of Cycling. Une telle exclusion sera pratiquée sans préjudice du droit de Captains of Cycling de réclamer le complet dédommagement de son préjudice éventuel au(x) participant(s) concerné(s).

Article 7 – Avertissement des gagnants
§1. Les gagnants seront annoncés par e-mail.
§2. Captains of Cycling se chargera d’annoncer les gagnants pour le 12/11/2021 au plus tard. En aucun cas les lots ne pourront être échangés en espèces ou en d'autres avantages en nature. Les prix ne peuvent être revendus par les gagnants.

Article 8 – Prix
§1. Les prix du concours sont les suivants :

Prix 1 à 20: Une invitation pour 2 personnes pour l'initiation à la piste de *'t Kuipke* et une invitation VIP pour 2 personnes pour les Lotto 6 jours de Gand le samedi 20 novembre 2021.

§2. En cas de force majeure dans le chef de Captains of Cycling, elle s'engage à remplacer les prix du concours par d'autres prix d'une valeur équivalente ou supérieure aux premiers. Captains of Cycling s'engage également à envoyer ces prix alternatifs aux gagnants endéans un délai raisonnable.

Article 9 – Envoi des prix
§1. Captains of Cycling n'est pas responsable de la disparition des prix envoyés.
§2. Quand les prix ne parviennent pas à leur destination (mauvaise adresse, déménagement du destinataire, absence de réaction du gagnant suite à l'annonce de son gain…) ou que le participant ne donne aucune suite à une demande d'informations complémentaires, un message sera envoyé à l'adresse e-mail communiquée par le participant concerné, dans lequel il lui est laissé une semaine afin de communiquer les informations permettant l'envoi du prix. Si ce message reste sans réponse ou si les informations demandées ne parviennent pas à temps à Captains of Cycling, le participant concerné perd le droit à son prix.
§3. Si le prix consiste en une carte d'entrée, une place réservée, un ticket, etc. pour une manifestation ou un événement qui a lieu à une date spécifique, ce prix n'est de toute manière pas conservé par Captains of Cycling après la date de fin de la manifestation ou de l'événement concerné.
§4. Maximum un prix par actionnaire.

Article 10 – Responsabilités
§1. Captains of Cycling se réserve le droit de modifier, reporter, abréger ou annuler le concours en totalité ou en partie, notamment, mais pas exclusivement, en cas de circonstances imprévues, de force majeure ou de modification de la règlementation. Si une telle modification, report, abrégement ou annulation devait intervenir, les participants ou autres personnes ne pourront faire valoir aucun droit à un quelconque dédommagement.
§2. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations de l'Internet, en l'occurrence en ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruption et, plus généralement, en ce qui concerne les risques inhérents à toute connexion et transfert via l'Internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques d'infection par d'éventuels virus sur le réseau.
§3. La responsabilité de Captains of Cycling, des membres de son personnel ou des tiers auxquels elle a fait appel dans le cadre du concours, ne peut être invoquée pour notamment :
- des transmissions défaillantes via l'Internet ;
- le mauvais fonctionnement de l'Internet ou des logiciels utilisés ou du réseau mobile ;
- les conséquences de virus, bugs, anomalies, défaillances techniques ;
- quelque défaut que ce soit au niveau de la technique, du matériel, ou des logiciels ;
- quelque dommage éventuel de quelque nature que ce soit qui pourrait découler de l'organisation du présent concours, en ce compris de la participation au concours, de la désignation des gagnants et de l'octroi du prix.

§4. La responsabilité de Captains of Cycling ne peut être engagée pour les dommages directs ou indirects résultant d'une interruption, de quelque dysfonctionnement que ce soit, de l'exclusion de participants ou de la fin du concours pour quelque raison que ce soit. Chaque participant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses données personnelles ou pour sécuriser les programmes des logiciels installés sur son ordinateur contre quelque dégradation que ce soit. La liaison avec le site web de l'action et la participation au concours relèvent de la responsabilité pleine et entière des participants.
§5. La responsabilité de Captains of Cycling ne peut pas non plus être engagée en cas de modification, d'abrègement ou d'annulation du présent concours en raison d'un cas de force majeure ou d'un motif indépendant de sa volonté.
§6. Aucune contestation ne sera admise concernant les questions et réponses du concours.

Article 11 – Protection de la vie privée et du droit à l'image
§1. Toute personne participant au présent concours accepte que ses données personnelles soient conservées par Captains of Cycling et ce, aussi longtemps que le nécessite la gestion du concours. Si le participant en a donné l'autorisation, ses données peuvent être utilisées, dans les limites de cette autorisation, à des fins de marketing ainsi que pour l'envoi (notamment par e-mail) d'informations relatives à ses produits et actions, d'informations commerciales, de newsletters, de concours et d'offres promotionnelles portant sur Captains of Cycling. Les données personnelles récoltées sont protégées par Captains of Cycling, conformément à la législation applicable.

§2. Si le(s) gagnant(s) du concours y consent(ent), ses (leurs) données personnelles seront, le cas échéant, rendues publiques sur le site Internet de Captains of Cycling ou sur tout autre support de communication, et ce dans les limites de l'autorisation donnée et uniquement dans le cadre du concours concerné.
§3. Toute personne participant au concours peut accéder à ses données à caractère personnel et a également le droit de les faire corriger, de les faire supprimer ou de s'opposer à leur utilisation. Pour ce faire, le participant peut contacter : captainsofcycling@captainsofcycling.be. Captains of Cycling se verra toutefois contrainte d'annuler la participation des personnes qui s'opposent à l'utilisation de données nécessaires au concours ou en demandent la suppression.

Article 12 – Acceptation du règlement
La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement ainsi qu'à toutes les décisions qui pourraient être prises par Captains of Cycling afin d'assurer le bon déroulement de l'action.